

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 11 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick.



DELBU2024-06-047

Mobilités : Demain à bicyclette 2023 : sélection et attribution des subventions

Considérant la délibération du Conseil d'agglomération du 28 mai 2024 sur l'appel à projet « demain à bicyclette » ;

Considérant qu'un budget de 5 000 € a été fléché sur le Budget Annexe Transport pour cette action et que l'aide ne peut pas dépasser 80 % du coût du projet ;

Considérant que quatre associations ont candidaté pour 2023-2024 et qu'elles sont toutes susceptibles d'être lauréates au vu de leurs projets respectifs ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Revitalisation du Territoire du 6 juin 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une aide maximum de 1 000 € à l'association « Cirque en flotte » ;
- Décide d'attribuer une aide maximum de 1 000 € à l'association « Herborescence » ;
- Décide d'attribuer une aide maximum de 1 000 € à l'association « Douar da Viken » ;
- Décide d'attribuer une aide maximum de 800 € à l'association « Pays d'Paimpol à Vélo » ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette action ;
- **Confirme que** le budget pour ces aides a été provisionné sur le budget annexe mobilité 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

